



La Présidente

Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2020-17

Assemblée Plénière du 15 octobre 2020

**Adoption de la disposition III-A-3 Actualiser la liste des cours
d'eau définis en tant que réservoirs biologiques du projet de
SDAGE**

L'An Deux Mille vingt et le jeudi quinze octobre à neuf heures dix s'est tenue à la salle Emile MAURICE de l'hôtel de l'assemblée à Fort de France, la réunion Plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales (à partir de 11h50),
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la mer,
- Mme Marie-Françoise EMONIDE, représentant le directeur de l'Agence régionale de santé,
- M. Olivier PERRONNET, représentant le directeur général de l'Office français de la biodiversité,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales, à M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE (à partir de 12h05),
- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales à Mme Marie-France TOUL (jusqu'à 11h50),
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales à Mme Marie-France TOUL (à partir de 11h50),
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à M. Maurice MONTEZUME,

- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme Arlette VIRASSAMY,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à M. Alex PAVIOT,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée à M. Maurice MONTEZUME,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels à M. Jean-Baptiste MAISONNAVE,
- Mme Sophie BOUYER, directeur de la DAAF, à Mme Nadine CHEVASSUS,
- Mme Brigitte SCHRIVE, directrice de l'ONF, à M. Jean-Baptiste MAISONNAVE,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL à Mme Nadine CHEVASSUS.

Membres excusés :

- M. Félix ISMAIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée, ayant donné pouvoir à madame BRASSY, absente.

Membres absents :

- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danièle MARIE-LOUISE, directrice grand cycle de l'eau à CAP Nord,
- M. Axel VILLARD-MAUREL, chef de service du Contrat de la grande baie à CACEM,
- Mme Johanna HIERSO, animateur du Contrat littoral sud,
- Mme Arielle PRIAM, représentant du service eau de la CTM.

Assistaient :

M. Christian PALIN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. David DOULIN – Ville du Lamentin ; M. Loïc MANGEOT - ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; M. Laurent OLIVERES – ODE ; Philippe QUEMART – DEAL ; M. Christophe GROS - DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Laetitia PECOME – DM ; M. Florian LABADIE – Créocéan ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; M. Pauline JANVIER – IREEDD ; M. Jean-François BEAUNOL – Maire de Rivière-Pilote ; Régine LOUIS-REGIS, DGS Ville de Rivière-Pilote ; Mme Isabelle GERGON – DEAL ; M. Charles CAILLET - DEAL ; Mme Clémentine MONTANE - DEAL, Antoine ROFFIAEN – SEMAG

Vu la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000,

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L.212-1, L.212-2 et R.212-7 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2006 modifié relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

Considérant le dossier envoyé aux membres du CEB ;

Considérant la présentation en plénière et les débats qui ont eu lieu ;

Considérant le résultat du vote des membres présents et représentés :

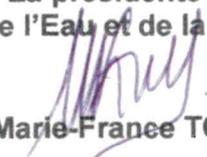
Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : D'adopter la disposition III-A-3 du projet de SDAGE prenant en compte la saisine pour avis de l'ODE puis du CEB sur les projet liés à l'hydroélectricité .

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 15 octobre 2020.

**La présidente du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**


Marie-France TOUL